

FICHE TECHNIQUE N° 1

CENDRES de BOIS

Les cendres de cheminée sont un engrais concentré (potasse), à utiliser avec parcimonie sous peine de déséquilibrer le sol et de l'asphyxier.
La dose moyenne à employer est d'environ deux poignées (70 grammes) par m² par an.

Elles peuvent être épandues au jardin au printemps, ou éventuellement en automne...
...en très fine couche sur votre pelouse : à petite dose, elles favoriseront l'activité des micro-organismes et des vers de terre, aidant la terre à absorber l'eau et limitant ainsi l'apparition de mousse.
Laissez agir la pluie, qui les incorporera peu à peu au sol.

Si vous préférez fabriquer un engrais liquide, diluez 100 grammes de cendres tamisées dans 10 litres d'eau.
Stockez cet engrais dans des bouteilles en plastique fermées, remuez bien avant utilisation, utilisez au printemps, au potager et dans vos massifs fleuris, en versant à petites doses aux pieds des végétaux.

ATTENTION : évitez absolument d'épandre des cendres au pied des plantes de terre de bruyère (bruyères, azalées, camélias, rhododendrons, hortensias, érables du Japon...). Apprécient un sol acide, ces plantes redoutent l'apport de chaux, qui rendrait le pH du sol beaucoup trop élevé pour elles.